

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine.	40 fr.	6 fr.
France et Algérie.	12 »	7 »
Etranger.	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

AU PAYS DES ESCLAVES!

Tunis, le 26 juin 1902

Au Pays des esclaves!

Lorsque Millet fut chassé de Tunis avec tous les honneurs dus à ses méfaits, nous nous sommes, comme tout le monde, un gros soupir de soulagement, mais notre joie ne connut plus de bornes lorsque nous apprîmes que le gouvernement avait choisi l'ancien confrère Pichon pour présider à nos destinées.

Ce choix nous était d'autant plus agréable que le passé du nouveau résident général répondait de ses actes à venir.

Nous ne pouvons contester que M. Pichon, pendant ses quelques douze ou quinze années de journalisme aux côtés de Clémenceau a donné des preuves d'un ardent républicanisme et qui plus est de républicanisme avancé.

Aussi, le répétons-nous, notre joie fut immense.

« La Tunisie, disions-nous partout et à tous, avec un bon et ferme républicain à sa tête allait entrer franchement et résolument dans la voie des libertés dont nous étions sevrés depuis qu'un résident apeuré les avait étouffées de la façon la plus brutale et la plus arbitraire. Et nous attendîmes confiants. Hélas! combien courte fut notre allégresse!

Au journaliste d'opinion avancée avait succédé un homme d'un républicanisme aussi pâle que celui de son prédécesseur, et partant aussi amoureux que lui de la liberté de penser et surtout celle d'écrire.

Nous eûmes beau crier : casse-cou! le résident se boucha les oreilles pour ne rien entendre, mais par contre il fit de belles promesses qu'il n'a du reste pas encore tenues.

La Tunisie est toujours sous le férule gouvernementale et ce n'est pas M. Pichon qui cherchera à l'y soustraire, au contraire.

Malgré les paroles les plus mielleuses, les actes sont là pour prouver que nous ne nous trompons pas.

On lira, du reste, plus loin, par la lettre de notre collaborateur Jacques Bahar, à quelles manœuvres on se livre, probablement avec l'assentiment de M. Pichon.

Est-ce pour exercer une vengeance contre un particulier?

Après avoir une première fois violé ouvertement la loi en retenant un cautionnement après la disparition d'un journal, après l'avoir arbitrairement retenu cinq mois tout en s'engageant par écrit à le restituer à cette échéance, on le refuse aujourd'hui sans droit ni raison.

C'est la proclamation de l'état anarchique, c'est désormais le droit du plus fort qui règne en Tunisie. Une seule loi enfreinte par ceux qui en ont la garde, tout le corps des lois s'écroule, aucun texte ne mérite plus aucune confiance, personne n'osera se dire sûr de son bon droit.

C'est à la *Petite Tunisie* que reviendra l'honneur d'avoir, par quelques piqûres de plume, dégonflé le grand homme!

Rien ne peint mieux que cet incident, l'état où en sont réduits les Français de Tunisie. Ce pays-ci est devenu un véritable coupe-gorge pour nos compatriotes venus naïvement pour trouver des lois plus libérales qu'en France ou tout au moins entourées du même nombre de garanties. Il n'en est rien. Nous sommes même moins que les sujets du bey, puisque nous ne pouvons pas demander justice contre un fonctionnaire.

Nous sommes tous les esclaves d'une tyrannie anonyme — et nous défions toute la presse de nous prouver le contraire.

Aussi faisons-nous acte de bon patriotisme en criant à nos malheureux frères de la métropole qui s'apprentent à se fourvoyer ici : *Restez chez vous! Nul ici n'est sûr de son lendemain! La loi est étranglée, c'est le capharnaüm anarchique et officiel!*

Em. LACROIX.

L'ANNEXION NÉCESSAIRE

La presse tunisienne, muette comme sous un seul baillon, a fait sur notre dernier article « Si j'étais Bey, » un silence auprès duquel, celui de Conrart était du tintamarre.

Rien ne pouvait mieux nous confirmer dans la conscience d'avoir mis le doigt sur la plaie.

Si S. A. le Bey, outre son intelligence, a l'étoffe d'un véritable homme d'Etat, il aura sa lire entre les lignes, tout ce qui, clairement exposé, eut pu être mésinterprété.

Nous insistons cependant sur notre solution. C'est la seule honorable et profitable pour tout le monde, et chaque jour de perdu diminuera alternativement ces avantages pour chacune des parties en présence, qui sont : La France le Bey et la Tunisie.

Que S. A. Mohamed médite bien nos paroles, les lise et surtout les relise pour y trouver son horoscope. Qu'il se souvienne aussi que les seuls conseillers précieux sont ceux qui ne voient que le bien de l'Etat sans pouvoir être suspects de tirer profit de l'une ou l'autre solution. C'est notre cas. Qu'il se rappelle que les conseillers des jours gais sont impuissants aux heures des larmes et qu'enfin quelque puissant qu'il soit il n'en est pas moins seul, tout seul, bien seul sur terre, plus esseulé qu'un infime bourgeois.

Il faut croire que la Résidence a de l'argent à jeter par les fenêtres.

Dernièrement, deux porte-soutane ont pris passage pour France, nantis d'un bon de réquisition placé entière en 2^e classe, délivré par la Résidence Générale de France.

Ces messieurs éprouvés par les chaleurs avaient besoin d'aller villegiaturer pendant la saison chaude sur le continent aussi le gouvernement ne pouvait-il moins faire que leur offrir un voyage à l'œil dans de confortables conditions.

Mais si par hasard un Français malade sollicitait la faveur d'être transporté même sur le pont on lui rirait au nez en lui demandant s'il n'est pas fou.

Heureusement que nous avons un gouvernement anticlérical!

LES VENDREDIS GRAS

DEUX FEMMES POUR UN... AMANT

Comme quoi certains hommes portent en eux un aimant puissamment attractif qui les fait aimer de toutes les femmes et les rend, par cela même, capables de semer inconsciemment la zizanie et... autre chose, parmi elles.

Ces heureux choyés du dieu Cupidon, pourraient dire, comme dans la chanson :

J'ai quelque chose qui plaît
A toutes les femmes;
J'ai quelque chose qui plaît
Mais je ne sais pas ce que c'est!

Tel est le cas du beau capitaine (et il est assez laid entre parenthèse) — Coqueluche, le bien nommé!

Courant le guilledou de plusieurs côtés à la fois, est-on à ce point doué du don d'ubiquité? — Irrésistible Coqueluche était passionnément chéri de la pchuteuse

Glouglou d'abord, belle de nuit et... de jour qu'il aurait mise dans ses meubles, si ses moyens le lui auraient permis : et ensuite de M^{re}. Salpêtre, chasse prohibée appartenant en bonne et due forme au digne M. Salpêtre, inoffensif fonctionnaire, peu enclin par nature à répondre souvent aux désirs enflammés de son incandescente moitié.

Depuis qu'elles se savent rivales, Salpêtre et Glouglou — dame honnête et honnête dame — ne peuvent plus se sentir ni se voir en peinture ni en figure, surtout en figure. Et ce ne sont plus, chaque fois qu'elles se voient, dans la rue ou ailleurs, que propos aigres-doux et échange de mots plutôt réalistes empruntés au répertoire des poissardes de Paris.

C'est bien miracle qu'on n'ait pas eu à déplorer, chacune de ces rencontres, quelque mémorable combat d'amazones, comme on en vit naguère au Dahomey et comme en eurent lieu au temps jadis.

Mais, l'autre jour, il advint mieux.

Le capitaine Coqueluche, dont la vie était un enfer entre ces deux furies en mal d'amant prit un sage parti : celui de fuir Tunis où notre histoire se passe pour d'autres parages, loin de toutes les Glouglou et de toutes les Salpêtres!

Ça ne faisait pas l'affaire des amantes transies qui s'accusèrent mutuellement d'avoir causé la fugue de l'Aimé.

Leur haine, bénigne jusqu'alors, s'envenima à tel point qu'un beau jour, Glouglou, plus audacieuse et plus entreprenante, n'y tint plus et s'en fut chez la rivale abhorrée.

La scène fut épique : le stylographe d'un Homère ne serait pas de trop pour en narrer les émouvantes péripéties.

Se plantant devant celle qui partagea avec elle l'amitié du beau capitaine, elle l'accabla d'injures et l'abreuva de honte devant son mari ; le *speech* terminé, elle sortit, digne et compassée, et sur le pas de la porte lança au pauvre homme un mot, un mot : M.....!

Glouglou, ma mie, ce que vous faites là est bien mal : vous venger sur la rivale de la fuite de l'amant, passe encore. Mais quel tort vous causa le malheureux M. Salpêtre pour lui décerner un nom de poisson dont il n'avait que faire.

C'est bien mal, Glouglou, ma mie.
Jacques Cœur.

Il nous revient de Sfax que le concessionnaire des magasins généraux de cette ville n'ayant pu encore mettre sur pied une société pour l'exploitation des dits magasins aurait adressé au gouvernement une nouvelle demande de prorogation de six mois, transmise, dit-on, avec avis favorable par la Chambre Mixte du Sud.

Nous espérons bien que le gouvernement répondra par une fin de non-recevoir à la demande formulée.

Voilà dix-huit mois que Sfax attend ses magasins généraux. Il est à présumer que le bénéficiaire de ceux-ci ne sera pas plus en mesure dans six mois qu'il l'est aujourd'hui.

Nos Echos

INTERVIEW DE M. L. DAURIGNAC

Nous avons pu rejoindre M. Louis Daurignac, qui est rentré dimanche à Tunis, et lui demander quelques explications sur son arrestation, son voyage à Paris et sa participation à la plus colossale escroquerie du siècle.

M. Daurignac ne nous a pas caché qu'il avait été étonné de se voir mettre la main au collet alors qu'il avait offert spontanément de se rendre à Paris si le juge d'instruction pensait devoir l'entendre.

Ce voyage entre deux agents de la Sûreté n'eut pour lui qu'un charme relatif, néanmoins; M. Daurignac est très reconnaissant à M. le Procureur de la République de lui avoir évité le transfert entre deux gendarmes.

Son séjour à la Santé fut d'assez courte durée, cinq jours en tout, néanmoins, M. Daurignac trouva le temps d'autant plus long que sa conscience était parfaitement tranquille et ne lui reprochait pas la moindre participation aux filouteries de sa famille.

Les voyages dans le panier à salade lui répugnaient fort... On le congédia aisément.

Le juge d'instruction eut de suite l'intuition qu'il n'était pour rien dans les faits qui lui étaient reprochés et Daurignac n'eut aucune difficulté pour prouver que son frère Romain avait abusé de sa signature. Aussi dès sa première comparution, sa mise en liberté fut-elle décidée.

Dès qu'il fut libre, il n'eut qu'un désir, fuir au plus vite la ville où sa famille s'était rendue si tristement célèbre.

Pour lui, son frère Emile et sa nièce Eve n'ont trempé en rien dans l'affaire et il est persuadé que dès la fin de l'instruction, ils viendront se mettre à la disposition du Parquet.

M. Daurignac ne continuera pas à gérer le domaine de Moghrane comme on le lui avait fait espérer à Paris, néanmoins sa créance paraît privilégiée, comme celle de tous les employés et il pourra toucher une somme assez rondelette qui lui permettra d'offrir ses jours à la compagnie qui lui a donné un fils et créer une exploitation agricole bien à lui.

Sur ce nous avons pris congé de M. Daurignac tout souriant de ses beaux projets d'avenir.

On se souvient du cas de François Rémy, ce malheureux qui, récemment à Radès, canarda sa maîtresse Jeanne Bulle et la laissa sans vie sur le carreau de l'établissement Aragon, où elle servait depuis une huitaine de jours.

Arrêté et emprisonné, François Rémy pria immédiatement notre ami M^{re} Dasconaguerre de lui prêter le concours de son grand talent.

Il fit bien, car par suite de ses démarches le juge d'instruction, d'accord avec le Parquet, vient de lui accorder le bénéfice de la mise en liberté provisoire.

Nous apprenons avec un bien vif plaisir que notre ami M. le commandant Bordier, ancien contrôleur civil, actuellement colon à Hammamet, vient d'être proposé pour la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Cette distinction honorifique sera la juste récompense de toute une longue vie passée au service de son pays.

D'ores et déjà nous félicitons bien sincèrement M. le commandant Bordier pour cette distinction parfaitement méritée.

—«—

Notre confrère le *Promeneur* a commencé, dimanche dernier, la publication d'une campagne quotidienne contre le tribunal israélite.

Le *Promeneur* n'est pas le premier organe de la presse tunisienne à demander la suppression de ce rouage inutile et nuisible.

Déjà, il y a près de deux mois, nous avons entrepris la publication d'une série d'articles d'un de nos collaborateurs sur la même question: seule l'abondance des matières nous a empêchés de persister dans notre projet.

Maintenant que le *Promeneur* s'est emparé de la question et lui accorde une large hospitalité, nous le laissons faire seul et l'y encourageons: l'abolition du Tribunal Rabbiniqne est, à plus d'un point de vue, absolument nécessaire.

—o—

On nous affirme que la distribution des prix à l'école des Frères Maristes de la rue d'Italie sera présidée par haut et puissant baron d'Anthoard de Wasserwas.

Au moment où M. Combes, président du conseil des ministres, enjoint aux fonctionnaires un républicanisme et un anticléricalisme absolu, nous joignons notre indignation à celle de nos confrères de l'*Avenir* et du *Journal de Bizerte* et protestons hautement contre la présence du sous-représentant de la République à une solennité de frocards!

—o—

Nous apprenons le mariage de Mlle. Carmen Licari, fille de M. et Mme. Giuseppe Licari, de Tunis, avec M. Michel Debono, de Bône. Nos vœux aux nouveaux époux.

—«—

On nous dit que c'est un M. Bernard (?) qui serait appelé à remplacer M. Ducroquet, Directeur des Finances, invité à faire valoir ses droits à la retraite.

La Huitième à M. Pichon

CITOYEN MINISTRE,

Quand je dis « citoyen » c'est par pure habitude, car je ne saurais trop à quelle république vous affecter et je trouverais difficilement dans l'histoire ou dans le dictionnaire le titre exact qui vous convient. Cependant il existe.

Vous venez d'accomplir un acte d'arbitraire qui continue la série où vous êtes entré.

Le cautionnement de la *Voix de France* était exigible depuis le 23 janvier. Vous prétendiez illégalement le retenir pendant cinq mois. Cela faisait le 23 juin courant. Vous l'avez écrit; j'ai votre signature, vous ne pouviez y faillir.

Allons voir!

Le 24 au matin, je me présente à votre Recette Générale des Finances, — votre receveur Dejeanne me le refuse net.

— Avez-vous une loi? — non!

— Avez-vous un texte? — non!

— En vertu de quoi? — je ne paye pas sans que vous m'apportiez une autorisation de la Résidence!

— Existe-t-il un texte qui m'y oblige?

— Non! mais c'est notre volonté!

A vrai dire, je n'ai provoqué ce dialogue que pour la forme, car ce m'est un sport de voir le pouvoir barboter dans son illégalité. Mais la preuve que j'en étais sûr c'est que muni d'un pouvoir en blanc, — puisque ce n'est pas moi le titulaire du cautionnement — je n'avais même pas pris la peine de le faire légaliser ni enregistrer, ni même libeller, sachant pertinemment n'avoir même pas à l'exhiber.

Ce que les hommes de votre pâte sont capables dans la colère, je le sais. Vous êtes depuis plus longtemps sous mon microscope que vous ne croyez et je vous connais comme si je vous avais inventé, — ce pour quoi, — j'ai hâte de le dire, — je n'aurais pas pris de brevet.

Dans ce duel du droit et de la loi contre l'illégalité et l'arbitraire, — l'issuë n'est pas douteuse c'est pourquoi je suis malgré certains sentiments que Lacroix me prie de taire, — infiniment plus placide que vous.

Car vous n'allez pas, je l'espère vous imaginer que j'irai escalader votre perron en quête d'une autorisation. Quand vous seriez le petit caporal je ne vous donnerais pas la volupté de sanctionner moi-même cet arbitraire. Je n'en ai pas la liberté. Mon droit n'est pas ma propriété, c'est celle de tout le monde — et je ne l'aliénerai pas. Je serais le dernier des couards. Et le plus méprisable de vos laquais politiques aurait le droit de me cracher à la face comme j'ai celui de conspuer la sienne.

Ces six mille francs que je ferai rendre à mon heure, — sachez-le vous me ferez supplier de les reprendre, — et je ne les reprendrai pas.

Voilà cinq mois que vous me retenez en ce pays, où je n'étais venu que pour quelques jours et où je suis en camp volant, loin de mon domicile de Paris. Vous m'avez fait perdre, — ce que je puis prouver, — le fruit d'une entreprise que j'avais mis un an à préparer.

Je sacrifierai tout plutôt que de m'incliner devant le bon plaisir.

Tout cela me sera payé — légalement. Il le faut.

Ce n'est pas la première illégalité ni la plus puissante dont je serai venu à bout.

JACQUES BAHAR.

Au nom de la colonie agricole dont il est le porte-parole autorisé, en sa qualité de président de la Chambre d'Agriculture, M. de Carnières a cru devoir envoyer un télégramme de félicitations à M. Delcassé, à l'occasion de son maintien aux affaires étrangères dans le cabinet Combes.

M. de Carnières nous a expliqué dans son journal pourquoi l'envoi de ce télégramme.

Il eût pu s'en dispenser et nous dire: « Je l'ai envoyé parce que tel était mon bon plaisir », mais comme il en a pris la peine, nous tenons à lui enlever une illusion. Ce n'est pas M. Delcassé, mais M. Berthelot qui eut le premier l'idée d'envoyer M. Pichon à Tunis et l'inspira à Millebrand.

Cettenomination de M. Pichon à Tunis fut même fortement discutée en Conseil des ministres.

Mais la presse parisienne était emballée sur l'héroïsme de Pékin et le ministre céda.

Si M. Delcassé a un mérite à nos yeux c'est précisément de ne pas l'avoir inventé auquel cas les félicitations devaient émaner de la *Petite Tunisie* et non de M. de Carnières.

Cherchez l'Evêque

PAR S. PICHON

On parle depuis quelque temps de la prochaine décoration de M. Tournier, évêque.

On a certainement compris que c'est par ironie que nous avons jugé M. Pichon incapable d'appuyer cette candidature.

En effet, si l'on compare l'esprit de l'article qui suit avec les progrès accomplis depuis, par son anticléricalisme de signataire, on conviendra que nul n'est mieux qualifié pour donner la croix et l'accolade au mitré en cause.

En fait de croix, celle qui devrait postuler m'oseigneur qui est un brigant — puisqu'il la brigue — c'est une des trois juchées sur le Golgotha. En tous cas, s'il décroche celle de la Légion d'honneur que ce ne soit au moins, ni au titre militaire ni au titre civil, mais au titre judiciaire.

N. D. L. R.

L'attitude des monarchistes à la recherche d'un évêque pour lui don-

ner la succession législative de M. Freppel est des plus amusantes. Dès le lendemain de la mort du député de la 3^e circonscription de Brest, le voyage de circumnavigation autour de l'épiscopat a commencé. Et pourtant on n'est pas encore fixé sur le nom du prélat qui aura la chance de brigner les suffrages des électeurs bretons.

Ce ne sont pas les candidats qui manquaient: aucun des membres du clergé auxquels on a offert le siège, ne s'est fait tirer l'oreille. En principe ils ont tous accepté. Non pas qu'ils n'y aient mis des formes, mais si peu! M. Gouthé-Soulard lui-même était prêt. « Si Dieu le veut, avait-il dit, je suis disposé à ce nouveau sacrifice. » C'était le digne complément du martyre, auquel les poursuites devant la Cour d'appel l'ont voué.

M. Trégaro, évêque de Seez, n'était pas moins prêt que son confrère d'Aix. Lui aussi se disposait à boire le calice d'amertume. Bien que ses chances aient baissé, dit-on, et que la Fortune ait paru sourire à un autre, il se dévouerait encore s'il le fallait. J'en réponds et il accepterait sans se faire prier de descendre dans cette cage aux lions qui s'appelle le Palais Bourbon.

Enfin, le plus prêt de tous est M. D'Hulst, recteur de l'Université catholique de Paris, prédicateur à Notre Dame, où il fit récemment un four remarquable, la coqueluche de certains salons où fréquentent les nobles douairières le grand favori sur le turf où l'évêque d'Angers triomphait sans gloire puisqu'il n'y rencontrait pas un concurrent.

Voici maintenant qu'on se chuchote d'autres noms à l'oreille à la liste déjà longue des candidats en expectative ou on ajoute de nouveaux non moins qualifiés. Il serait question, assure-t-on, de l'évêque de Montpellier.

Donc la lutte demeure ouverte entre Gouthé-Soulard, Trégaro, d'Hulst, de Cabrières et ceux qui suivront, car la liste est loin d'être close. Il n'y a pas de raison pour que l'épiscopat tout entier n'y passe pas. Nous ne nous chargeons pas de dire qui décrochera la timbale, et peu nous importe, notre impartialité bien connue dans ces matières nous interdisant de préférer l'un à l'autre et de choisir entre les divers *messieurs* ou *citoyens* (Ce *soit* les seules appellations que le concordat nous permette) qui peuplent nos sièges épiscopaux.

Mais ce qu'il y a de comique c'est la désolation... rentrée que cette avalanche de candidatures ecclésiastiques cause aux monarchistes de plus en plus rares qui ont conservé le respect de leurs vieilles traditions. Ils en sont navrés et abasourdis. Le vent de folie qui pousse leur parti à se jeter dans les bras de l'Eglise et à solidariser sa cause avec celle de l'ultramontanisme le plus échevelé, leur cause des cauchemars et les horripile. Seulement ils ne savent comment le dire, et ceux d'entre eux qui osent parler emploient toutes les circonlocutions pour faire deviner leur pensée.

Dès le premier jour le *Figaro* s'est écrié dans l'article nécrologique sur M. Freppel: « Pas d'évêque pour le remplacer à la Chambre. » Depuis M. Magnors a essayé de faire entendre quelques sages conseils à sa clientèle conservatrice. Hier, M. de Grandlieu, qui se singularisa par sa résistance au boulangisme rappelait les bons principes et les saines doctrines, invoquait l'exemple de l'ancien et du nouveau monde passait en revue les parlements d'Italie, d'Espagne, de Belgique, d'Angleterre, de Suisse, d'Amérique, pour prouver que nulle part les catholiques ne choisissaient leurs représentants dans le clergé.

Il citait même un mot du cardinal Guibert: « Nous avons trop d'évêques à la Chambre. » Et un autre d'un nonce: « Il y a quelque part une robe qui nous gêne beaucoup. »

Ce qui n'empêche pas qu'à la même heure Philippe VII écrivait sa lettre à M. d'Haussonville et les monarchistes du Finistère renforcés de ceux de Paris et autres lieux continuaient leur course effrénée à la recherche de la soutane à laquelle ils comptent se suspendre pour faire bonne figure dans la circonscription bretonne.

Il faut un évêque ou la mort à ces serviteurs éclopés du moins réparable des trônes. Et ce qui augmente encore le côté risible de la scène qui se joue entre Rome et Sheen-House entre le pape et l'arrière-petit-fils d'Egalité c'est l'échange de camoufflets auxquels donne lieu parmi les défenseurs de la bonne cause cette course par monts et par vaux des

évêchés et des paroisses. C'est le prétendant qui réclame un évêque et c'est le pape qui voudrait ne pas le lui donner. Et c'est le prétendant qui aura raison du pape et qui aura son évêque.

N'est-ce pas que les affaires de l'Eglise sont bien conduites — aussi bien que celle de la monarchie — ce qui n'est pas peu dire! Convenons-en!

S. PICHON.

(La Justice) 3 janvier 1892

« Des libertés... M. Pichon nous en donnera plus qu'on n'en a eu avant lui » (La Dépêche)

A Bizerte, vingt six citoyens français honorablement connus possédant des situations notables ont sollicité l'autorisation de fonder un cercle français; sans daigner invoquer aucun motif, la Résidence a refusé brutalement.

Refrain

« Des libertés... M. Pichon, etc. » Tais-toi! Je te vas neyer!

La Réglementation DU TRAVAIL

Notre campagne en faveur des ménagements que doit avoir le patron envers l'employé qu'il paie mais que rien n'autorise à exploiter commence à porter ses fruits.

C'est maintenant que nous devons, avec l'aide des intéressés, analyser une à une, leurs doléances, et tâcher d'obtenir qu'on y porte remède.

Une des premières nécessités de l'employé, après un travail harassant de plusieurs heures consécutives, est celle d'un repos bien gagné. Dans toutes les maisons de commerce, grands magasins de nouveautés et autres, les vendeurs comme les commis-comptables sont astreints à fournir douze heures de labeur, sans autre repos que celui d'une heure et demie pour le déjeuner, et ce pendant les sept jours de la semaine, l'après-midi du dimanche excepté.

Qu'on juge de la pitoyable situation faite à ces pauvres diables surtout les jeunes femmes et filles qui n'en peuvent mais, par la lecture de la lettre éloquent de simplicité qu'on nous adresse:

« J'ai lu avec intérêt dans la *Petite Tunisie* de vendredi dernier l'article que vous consacrez aux différents employés aux écritures et de commerce. De ces derniers seulement je pourrais vous parler « si cela était utile, ne connaissant pas les travaux imposés aux premiers. »

« Je dis avec raison: si cela était utile! mais je crois que tout raisonnement doit tomber devant le cynisme qu'affectent certains propriétaires et chefs de maisons « en faisant travailler leur personnel masculin, et féminin jusqu'à minuit et une heure du matin, et cela sans accorder à ce personnel la moindre rétribution supplémentaire. »

« J'ai ouï dire cependant qu'il y avait en France une loi réglementant le travail; est-ce que cette loi serait lettre morte pour la Tunisie, et faudrait-il, pour arrêter cela que les employés se mettent en grève, ce qui, même pour eux, serait néfaste. Je ne le pense pas: dans tous les cas il y a là une question d'humanité qui s'impose et il appartient aux pouvoirs publics, à la Chambre de Commerce, à nos élus du troisième Collège, de prendre fait et cause pour ces malheureux. »

« Je vous prie, Monsieur le Directeur, de taire mon nom, car, si je venais être connu, il pourrait m'en cuire. »

« Veuillez agréer, etc... »

X...

Il pourrait leur en cuire! Leur désunion les musèle et ils ne peuvent pas émettre la moindre plainte, la moindre doléance sans craindre qu'il ne leur en cuire! C'est toujours la même antienne. Nous leur avons déjà indiqué le remède:

qu'ils en usent, qu'ils s'unissent, qu'ils se syndiquent.

Revenons à la question qui fait l'objet de la lettre précédente. Notre correspondant nous l'affirme et nous le savions d'ailleurs: l'employé et l'ouvrière sont souvent obligés, et ce, sans aucune rétribution supplémentaire, de veiller jusqu'à des heures indues, surtout aux époques d'inventaires et fins de saisons.

Il en est de même des employés de banque, dont le travail d'écritures et de chiffres est très fatigant et qui ont besoin d'un repos, plus rare qu'il ne faudrait.

Nous ne demandons certes pas pour les prolétaires tunisiens des privilèges royaux, nous n'allons pas jusqu'à réclamer qu'on leur accorde de nombreux repos et la rétribution exagérée de leur besoin.

Leurs prétentions sont plus modestes: ils demandent simplement qu'on réglemente leur travail; qu'on leur paie les heures supplémentaires et qu'on leur accorde des congés périodiques suffisants pour se remettre de leurs fatigues. On pourrait augmenter le repos du milieu du jour, surtout pendant l'été tunisien, où, pour une même somme de travail, la fatigue est beaucoup plus ressentie que pendant les autres saisons, en raison de l'accablante chaleur.

Une autre solution, plus pratique, serait celle-ci: il est un moment de la journée, dans tous les métiers, où la coopération de tout le personnel est nécessaire pour répondre au surcroît d'affaires; c'est ce que, en argot professionnel on nomme pittoresquement le *coup de feu*. On pourrait réclamer de l'employé la plus grande somme de travail pendant le *coup de feu*, quitte à lui accorder un repos mérité aux heures où le mouvement diminue.

Dans tous les cas, rien de tout cela ne pourra être la réalité si les intéressés persistent dans leur torpeur et ne se décident pas à prendre leur cause en leurs propres mains. Eux seuls, par l'union, peuvent arriver à leurs fins: en ces questions la presse n'est jamais utile qu'en tant que propagandiste.

Nous les attendons à l'œuvre.

JEAN COURT-GELET.

LA

Conspiration antialgérienne

Le *Petit Souk-Ahras* a publié un article des plus intéressants de M. E. Cat professeur à l'université d'Alger sur les dangers qui menacent l'Algérie. Nous en extrayons ce passage:

On verra alors à quelle œuvre de désorganisation profonde se sont attelées les Délégations; on verra que l'avenir est sombre avec une assemblée à l'esprit mesquin, autoritaire, particulariste, et dont une diplomatie mystérieuse et insinuante sait flatter les appétits et mouvoir les ressorts. Faire de l'Algérie comme une Tunisie emmaillottée dans une administration qui soit en la main d'un homme, un pays plus dominé qu'au temps de Louis Philippe ou de l'Empire, une sorte de pachalik à la mode des Barbaresques ou des Turcs, est-ce là ce qu'on est en train de nous préparer? Est-ce qu'il y a dans l'air que nous respirons ici un principe délétère qui fait que toujours l'esprit de barbarie et de domination reprend le dessus? Est-ce que le spectre du despotisme est revenu s'asseoir sur ces rives?

Le spectre du despotisme, cher confrère, il est plus qu'assis, il y est incrusté — non pas d'aujourd'hui, mais depuis plus de dix ans. Et voici comment: En 1891 M. J. Bahar qui habitait l'Algérie et se trouvait de passage à Paris, alla voir M. Cambon gouverneur avec qui il eut un entretien des plus intéressants sur l'Algérie et la question juive... M. Cambon alors très bien intentionné mais pas très initié lui dit entre autres: « Si vous pouvez vous faire écouter, travailler surtout à l'émancipation poli-

RESTAURANT A LA CARTE
Déjeuners à 2 fr. 50. — Diners à 3 fr.
M. GUICHARD recommande au public
cuisine très soignée et sa cave de 1^{er} ordre

G^{DE} BRASSERIE MAXÉVILLE

BIÈRE GRANDE, MAXÉVILLE
Hors concours Exposition Universelle 1900
Président du Jury

TUNIS — Rue Amilcar et Rue Hannon — TUNIS

EXPEDITIONS A L'INTÉRIEUR
EN FUTS, BOUTEILLES & BOCK

SPECIALITÉ DES PLATS DU JOUR

tique des juifs, des mains de leurs maquignons électoraux, sinon il en résultera non seulement de grands malheurs, que je ne pourrai en dire, mais encore la suppression du suffrage universel pour tout le monde, la chose est déjà dans l'air.

M. Bahar qui n'avait jamais fait que combattre les consistoires n'en fut que plus encouragé et, au bout de quelques années de lutte acquit la preuve que l'antisémitisme algérien lui-même, monté et nourri par le gouvernement central n'avait pas d'autre but que d'arriver à la suppression des grandes libertés françaises en Algérie, principalement de la députation et de la liberté de la presse. Le cautionnement surtout, menace les algériens depuis très longtemps. La feinte tranquillité dont jouit la Tunisie n'est là que pour amorce le nouveau régime algérien. Et on ne nous abolira jamais le cautionnement, mais de la haute bureaucratie parce que le plan comporte son extension à l'Algérie.

Il n'y a qu'un remède: Que la presse des deux pays se coalise et lutte à outrance l'une pour l'autre.

INFORMATIONS

La Politique Italienne

Le cardinal Rampolla, nonce du Pape à Paris, vient de jouer un vilain tour à la diplomatie italienne.

Nul n'ignore que nos bons amis les Italiens sont décidés à vivre sur le pied de l'amitié la plus intime avec nous; c'est pourquoi ayant réussi à endormir nos distingués diplomates, ils poursuivaient, de concert avec leur protecteur S. M. Guillaume II, l'œuvre sourde de l'élimination de l'influence française en Orient.

Le cardinal Rampolla, devant les sympathies existantes entre les partis radicaux des deux nations, a fait coup double.

Par les instructions données par la Propagande Fide aux missionnaires italiens, il est enjoint de se considérer toujours sous le protectorat de la France. De ce fait, l'ambition italienne est enrayée et dévoilée tout à la fois.

Les Italiens ne sont pas contents du cardinal Rampolla; ils n'ont qu'une légère satisfaction: ils s'aperçoivent que le Pape, malgré le gouvernement anticlérical, recherche toujours les moyens d'entretenir de bons rapports avec la France. De là à supposer et à inculquer aux masses ignorantes que la France protège toujours le Pape, il n'y a qu'un pas.

Le gouvernement allemand discute un projet de loi pour abolir la dictature en Alsace-Lorraine.

Puisque par le traité renouvelé de la Triple, l'Italie s'engage, en cas de guerre entre la France et l'Allemagne, à fournir à son alliée trois corps d'armée, dont deux spécialement chargés de la défense de l'Alsace-Lorraine.

Les Allemands peuvent se montrer confiants vis-à-vis des populations conquises. En cas de guerre, s'ils ne sont pas assez nombreux, leurs bons amis italiens viendront à leur aide en enfonceant le poignard dans le dos de leurs frères français.

Ah! c'est une belle chose que la politique!

Chronique locale et régionale

Bizerte

Décidément, la Dépêche ne tient pas à conserver le bon renom de journal le mieux informé de la Régence.

Ne disait-elle pas l'autre jour, à propos de l'expédition récente, et nocturne des trois commissaires dans notre ville que le directeur de l'établissement faisait étroitement surveiller la gare et la route de Tunis!

Or, jamais rien de semblable n'a eu lieu pour la bonne raison que le patron de l'établissement ne s'est jamais cru en faute.

En tout cas, il serait à souhaiter que les cercles tolérés de Tunis et des environs aient une clientèle aussi select et respectable que celle qui se réunissait autour du fameux tapis-vert de Bizerte.

A vendre à St Germain un lot de terrain bien situé et bon-ne terre, complanté d'arbres.
Sad, au bureau du Journal.

Dernière Heure

La gravité des renseignements que nous recevons au dernier moment sur la pierreuse de Bizerte et son protecteur ne nous permet pas de les publier sans contrôle malgré toute notre confiance en nos correspondants.

Nous nous rendons à Bizerte pour faire notre enquête.

COMPAGNIE DU GAZ

ET
Régie co-intéressée des Eaux de Tunis
SOCIÉTÉ ANONYME
CAPITAL: 3.000.000 de francs
63, rue Taïbout, à Paris

Avis aux actionnaires

Par décision de l'Assemblée générale du 26 avril dernier, le dividende de l'exercice 1901 a été fixé à 40 fr. par action.

10 francs ayant été payés le 1^{er} janvier, 28 fr. 75 (impôt déduit) seront mis en paiement à partir du 1^{er} juillet prochain, contre remise du coupon 33.

Actions de jouissance, dividende exercice 1901, 14 fr. 60 (impôt déduit) contre remise du coupon n° 10.

Amortissement du capital. — 11^e tirage. — Actions sorties: n° 404, 15, 711, 786, 863, 1.013, 1.137, 1.181, 1.236, 1.254, 1.316, 1.346, 1.471, 1.750, 1.944, 2.013, 2.092, 2.164, 2.214, 2.965, 2.994, 3.110, 3.322, 3.570, 3.906, 4.056, 4.208, 4.232, 4.634, 4.658, 4.694, 4.754, 4.804, 4.908, 4.981, 5.012, 5.136, 5.424, 5.615, 5.777 remboursables à 500 fr. et à échanger contre les actions en jouissance.

Paiement des coupons à partir du 1^{er} juillet; obligations 4% (1^{re} et 2^e séries) en 10 francs nets contre remise du coupon numéro 22 pour la 1^{re} série et de celui numéro 20 pour la 2^e série.

21^e tirage. — Obligations 4% (1^{re} série). — Titres sorties: numéros 130 186, 209, 375, 487, 581, 870.

20^e tirage. — Obligations 4% (2^e série). — Titres sorties: numéros 1.059, 1.083, 1.169, 1.200, 1.239, 1.328, 1.337, 1.526, 1.847, 1.919, 1.986, 2.437, 2.459, 2.623, 2.747, 3.089, 3.138, 3.195, 3.323, 3.435, 3.763, 1.859. (Les deux séries remboursables à 500 francs.)

Nota. — Le paiement des coupons, le remboursement des actions et obligations et l'échange des titres se feront:

A Paris, chez MM. S. Propper et Cie, banquiers, 5, rue Saint-Georges;
A Tunis, à la Banque de Tunisie.

Le Conseil d'Administration.

GLACE HYGIÉNIQUE ET CRISTALINE

Vente au détail: 7, rue Malta Sri-ra. — Seul expéditeur pour l'intérieur, R. MARTIN, 17, rue de Portugal, Tunis. — Adresse télégraphique: Martin, glace, Tunis.

Spectacles et Concerts

CASINO D'HAMMAM-EL-LIF

Le nombre des habitués du coquet Casino augmente de jour en jour. La température aidant, le public devient foule et nous prévoyons le moment où il faudra retenir ses places à l'avance pour les nouveautés du répertoire qui vont incessamment voir le feu de la rampe.

Les exquises représentations y amènent amateurs de musique, de chant et de distractions qui viennent en foule applaudir les artistes consommés jouant dans un luxe de mise en scène et de décors qui nous transporte loin des piteux accessoires du vieux municipal de Tunis.

Les amateurs de bonne chère y trouveront également matière à satisfaire leurs goûts gastronomiques dans le restaurant magistralement fourni par un Vatel émérite.

CONCERT-JARDIN

des
FOLIES-BERGÈRE
Rue Saint-Charles, 5 — Tunis
Directeur: Léon Dalver

Tous les soirs grand concert par toute la troupe.

ROSITA PEREZ
la Catalana Isabelle

FANNY VILLER
chanteuse cosmopolite

CARMEN DE RUIZ
chanteuse internationale

Lecourt

de la Scala de Paris, le plus long des comiques du monde

Les Rozier-Vernon

Duettistes fantaisistes, du Moulin-Rouge de Paris

Brillant orchestre sous l'habile direction de M. Albert Tollet.

Prix des places: entrée générale, 0, 25; places réservées, 50.

Soupers froids, consommations garanties de premier choix. Tarif de la ville. Service irréprochable.

Tous les jours, de 5 h. à 6 h. 1/2, apéritif-concert. Spectacles tous les soirs à 8 h. 1/2. Matinées à 4 h. les samedi, dimanche et jours fériés.

CASINO-THÉÂTRE DE LA PLAGE LA GOULETTE

Opéras-comiques, opérettes, comédies.

Grand restaurant de premier ordre sous la direction de la Maison Savarelli. — Service à la carte et à prix fixe. — Cèjeuners, 2 fr. 50; dîners, 3 francs.

Dernier train: 11 heures 30

N. B. — La direction informe le public que le Casino-Théâtre est actuellement situé dans son nouveau local, rue Mohamed-Essadok.

HYGIÈNE DE LA TOILETTE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au **Coaltar Saponiné Le Beuf** son admission dans les hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon 2 fr. les 6 flacons 10 francs dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons
Dépôt: Pharmacie NEE

BIZERTE

GRAND CAFÉ TERMINUS

Etablissement de premier ordre
Consommations de choix — Liqueurs de marque

BAINS FRANÇAIS

Entrée rue de Suisse

Entre les rues Es-Sadkia et Hollande
Bain simple, 0 f. 80; douche, 0 f. 50

E. FAURE ET C^{ie}

14, Rue d'Italie, TUNIS

Spécialité de Chaussures en tous genres

Rayon spécial pour enfants etillettes

ARTICLES TRÈS SOLIDES et GRAND LUXE

BONNETERIE

BAS ET CHAUSSETTES

Maison de Confiance — Prix Fixe

Demandez dans les Établissements

l'Absinthe BERGER

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

Le gérant: Ex. LACROIX

Imprimerie de la Petite Tunisie

GRAND HOTEL MODÈNE

MAXÉVILLE

TUNIS. - 12, rue de Constantine, 12 - TUNIS

Maison de luxe et de premier ordre
Chambres depuis 2 fr. 50, sans repas; de 7 fr. 50 à 9 fr. 50, tout compris, avec repas pris selon désir à la Brasserie Maxéville.

L'INDICATEUR TUNISIEN

ÉDITION DE 1902

Un fort volume relié, de plus de 1.200 p. En vente chez tous les libraires
Envoi franco contre mandat-poste de 10 fr. 75 adressé à la Direction
8, Rue d'Alger. — TUNIS



OMEGA

Montre de Précision

OR, ARGENT, ACIER, NICKEL

Paris 1889

Hors concours Membre du Jury

Genève 1896

Médaille d'Or

Bruxelles 1897

GRAND PRIX

Grand Assortiment

de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes.

Décorations et insignes français et étrangers.

Choix complet d'Orfèvrerie "Bou-lenger".

D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier

4, Avenue de France — TUNIS

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire

GRAND RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE

Service à la carte et à prix fixe

Salons pour Familles

Spécialité de Conserve de Gibiers et de Fruits

MÉDAILLE OR ET ARGENT

DEMANDEZ PARTOUT

L'Amer et le Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs Expositions

Médaille d'Or, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury: Paris 1900.

Médaille d'Or, Exposition Universelle: Paris 1900.

Médaille d'Or, Exposition Universelle: Paris 1900.



LE MONDE

C^{ie} Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie

SIEGE SOCIAL:

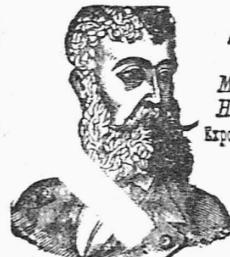
Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris

(Sous le contrôle de l'Etat)

VIE. — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

INCENDIE. — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France. S'adresser pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, 25, avenue de Paris.



A. SEGUIN

BORDEAUX

Membre du Jury

Hors Concours

Exposition Internationale

BORDEAUX

1895

TEINTURE INSTANTANÉE D'RICHARD'S
PROCÉDÉ PERFECTIONNÉ POUR RECOLORER et la BARBE
PARFUMERIES PHARMACIES et DROGUERIES.

Vente

DANS

toutes les

bonnes

PHARMACIES

et

DROGUERIES.

Dépôt, pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal, Tunis

Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier

PREMIERE MARQUE DU MONDE

Propriété exclusive et invention de la Grande Distillerie E. CUSENIER Fils aîné et Cie
PARIS, ORNANS, MARSEILLE, BRUXELLES ETC.

Bock ORBEC

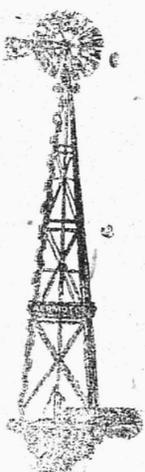
La délicieuse Boisson gazeuse aux parfums de bananes

Maison RIGOLET MARSEILLE

BANQUE DE TUNISIE SOCIÉTÉ ANONYME - Capital 8.000.000

Encasements et Recouvrements - Avances sur prêts, sur la marchandise et sur hypothèques immobilières ou maritimes

Droguerie-Herboristerie PRODUITS CHIMIQUES & PEINTURES M. CAMISON



'L'ERMOTOR' EN ACIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE Agent Général: P. LECLERCQ

BOIS DE CHAUFFAGE Charbon de bois, houille et briquettes A. MILITE

Pasteurisation des vins APPAREIL BOURDIL de Narbonne S'adresser à M. Fernand ARNAUD

Société des Sables de l'oued Miliane (DE KLÉDIA)

La Société des Sables de l'oued Miliane de Klédia a l'honneur d'informer MM. les propriétaires, architectes, entrepreneurs, etc., qu'elle tient à leur disposition, à la Gare Française, du sable de l'oued Miliane, de première qualité, exempt de terre.

EAUX MINÉRALES NATURELLES FROIDES D'AIN-GARCI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique SOURCE RÉGENCE Très peu gazeuse SOURCE PASTEUR Gazeuse

Dépôts à Tunis: chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers et Marchands d'eaux minérales

GRANDE BOULANGERIE-PÂTISSERIE-CONFISERIE A LA LUNE MAISON FRANÇAISE

PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats, Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes etc., Confiserie fine.

BRASSERIE DE LA LOIRE Tenue par B. MERTILLO

Avenue de la Marine, 57 - TUNIS EN FACE LE CASINO

SALONS RÉSERVÉS - BILLARD Consommations de premier choix - Liqueurs de marque GLACES & SORBETS

DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES Peintures et Fournitures pour Machines MAISON FONDÉE EN 1890

VINS ET EAUX-DE-VIE DU DOMAINE DE POTINVILLE F. BERNET

TERMINUS-BUFFET-HOTEL GARE FRANÇAISE la meilleure situation de Tunis CHAMBRES DES PLUS CONFORTABLES

Hotel-Restaurant des Négociants 9, rue Amilcar - TUNIS PENSION BOURGEOISE - REPAS DEPUIS 1 fr. 50

VILLE DE BIZERTE KURSAAL - THÉÂTRE

A PROXIMITÉ DE LA GARE ET DU PORT Restaurant de jour et de nuit - Service à la carte REPRESENTATION TOUS LES SOIRS A 8 HEURES 1/2 - ETABLISSEMENT DE 1^{er} ORDRE Prix Modérés

Demandez partout LE KINA-BELLOT ABSINTHE ET AMER CONILH

BELLOT, Distillateur à Tunis BRUN-BUISSON, successeur Dépôt général des eaux minérales de VICHY

des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ & C^{ie} et du Champagne MONTEBELLO MAISON MODÈLE

Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis Succursale à Bizerte VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE POUR HOMMES ET ENFANTS

Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES Coupeurs des Premières Maisons de Paris Chemiserie-Bonneterie DÉPÔT DES USINES TORRILHON* et C^{ie}

DE CLERMONT-FERRAND Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gag, arrosage. Caoutchouc pour toutes industries, vêtements indécomposables.

Maison Paonessa, Artificier 22, Avenue de la Marine, TUNIS FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES

Entreprise générale de fêtes publiques et privées Vente et location d'illuminations et de décorations Drapeaux et tentures de toutes nationalités

Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc. PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

Aux Armes de Saint-Etienne 23, rue Al-Djazira - TUNIS Veuve C. BOURY

Armes de chasse et de tir. Articles de chasse BICYCLETTES des premières fabriques françaises Appareils de pesage de tous systèmes

Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balance DÉPÔT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE M. LOUIS FOUBERT

Courtier maritime et Commercial TUNIS - 14, Rue Es-Sadikia - TUNIS CAMIONNAGE - FORMALITÉ EN DOUANE

Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse Service spécial de Déménagements CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

MAGASINS DE DÉPÔTS Crédit Foncier et Agricole d'Algérie Société anonyme. Capital: 30 millions

Succursale de Tunis: 8, rue Es-Sadikia Agences à Sousse et Bizerte Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.

Dépôts à vue et à échéance fixe: à vue, 2%, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3. LOCATION DE COFFRES-FORTS A la Ville de Sfax

11 bis, rue d'Allemagne - TUNIS HUILE D'OLIVE PURE EXTRA SUPÉRIEURE Colis-postaux rendus à domicile

Tunisie..... 10 kil. 15 50 5 - 8 10 France..... 10 - 16 95 5 - 8 70 Allemagne, Belgique et Suisse 5 kil. 9 40

Italie, Hollande. 5 - 8 90 Autriche..... 5 - 9 90 Angleterre..... 5 - 10 70 Qualité garantie extra-pure exempte de tous mélanges Assortiments 4 qualités d'huiles à différents prix toujours en magasin

MAISON DESPÉROUX FONDÉE EN 1888 à El-Afrane (banlieue de Tunis), carrière du Djebel-Carrouba FOURS A FEU CONTINU

Chaux hydraulique, Chaux en pierre PLATRE - « Pierre à bâtir et Pierre de taille » - BRIQUETERIE DE PREMIER ORDRE

COMPAGNIE ALGÉRIENNE Société Anonyme; Capital 25.000.000 entièrement versés Succursale de Tunis, Avenue de France

La Compagnie Algérienne fait l'escompte et le recouvrement du papier de commerce sur l'Algérie, la France et l'étranger. Elle délivre des Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays; se charge des ordres de bourse et de l'encaissement de tous coupons.

PHARMACIE LYONNAISE TUNIS - 12, rue d'Italie, 12 - TUNIS ROSSET-BRESSAND, pharmacien

VIN TONIQUE DES SUFFÈTES à la Kola, Coca, Phosphate de Chaux DRAGÉES ANTIANÉMIQUES ET ANTISEPTIQUES

DOMAINE DE POTINVILLE P. POTIN, propriétaire CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments

VENTE AU DÉTAIL: Avenue de Carthage Maison BELAISCH et GOZLAN MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Usine à vapeur au DJEBEL-LAHMAR pour la fabrication du meilleur plâtre du pays Usine à Vapeur à BAB-EL-KHADRA

pour fabrication marseillaise de briques de 1^{re} qualité Usine à BOU-KAFFRA pour fabrication de la renommée chaux semi-hydraulique

CIMENT, TUILES, CARREAUX, BOIS, ETC. Adresser les commandes, 14, rue de Rome - TUNIS ou au siège social à Bab-el-Khadra

Comptoir National d'Escompte de Paris Société anonyme au capital de 150 millions de fr. entièrement versés Agences de Tunisie: TUNIS, SOUSSE, SFAX, GABES

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.

LOCATION DE COFFRES-FORTS Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.

C^{ie} Franco-Tunisienne de Navigation Siège social, 7, rue de la République, Marseille Agence de Tunis

Services réguliers entre le Languedoc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte Transports des passagers et des marchandises

Prix des passages pour Bône: 1^{re} classe: 48 fr. (nourrit. et droits de canal compris); Pont: 13 fr. 50 sans nour.; droit du canal compris

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE C^{ie} TOUACHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis

ARRIVÉE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin. A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. 15 du matin.

DE PALERME, tous les jeudis, 7 heures du matin. DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 15 m.

DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiya, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30.

DEPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 2 h. s. DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à 3 h. s.

DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à 3 h. s. DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE et TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. s.

DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis, à 1 h. s. DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdiya, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 9 heures du soir.

DE MARSEILLE POUR BIZERTE et TUNIS, tous les samedis, à 6 h. du s.